

La rusticité

l'animal, la race,
le système d'élevage ?



Sous la direction de
Bernard Hubert

Cette édition représente un numéro hors série de la revue **PASTUM**, périodique de l'Association Française de Pastoralisme.

Elle rassemble les interventions au séminaire du 25 novembre 2010, qui s'est tenu à SupAgro Montpellier et était organisé par l'Association Française de Pastoralisme et Agropolis International.

Cet ouvrage collectif a été coordonné par Thomas Romagny (Association Française de Pastoralisme) et Bernard Hubert (président d'Agropolis international) ; ce dernier en assume la responsabilité scientifique.

Photo de couverture © Michel Meuret/Inra

Référence : Hubert B. (dir.), 2011. *La rusticité : l'animal, la race, le système d'élevage ?*
Pastum hors-série. Association Française de Pastoralisme, Agropolis international et Cardère éditeur. 120 p.

© Association Française de Pastoralisme, Agropolis international, Cardère éditeur, 2011

ISBN : 978-2-914053-59-4

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage, est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) 3 rue Hautefeuille, Paris 6^e.

SOMMAIRE

PRÉFACE. <i>Jean-Pierre Legeard</i>	9
INTRODUCTION	
La rusticité : caractère intrinsèque ou propriété émergente? <i>Bernard Hubert</i>	13
LA RUSTICITÉ, DE L'ANIMAL AU TROUPEAU : QUALIFICATIONS ZOOTECHNIQUES, CARACTÈRES GÉNÉTIQUES, PRATIQUES D'ÉLEVAGE	
La notion de rusticité. Définitions et conceptions. <i>François Casabianca</i>	19
Facteurs génétiques de la rusticité et sélection animale. <i>Mélanie Gunia, Tatiana Zerjal, Nathalie Mandonnet et Étienne Verrier</i>	25
Quand les éleveurs apprennent à leurs animaux à devenir plus « rustiques ». <i>Michel Meuret</i>	31
Rusticité et résilience des systèmes d'élevage pastoraux. <i>Gilles Brunschwig et Fabienne Blanc</i>	39
LA RUSTICITÉ, UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT : DES PROJETS D'ÉLEVEURS MAIS AUSSI DE CHERCHEURS	
La race Aubrac et le développement agricole. <i>Claude Béranger et André Valadier</i>	49
La maraîchine. Au cœur de processus de changement techniques et sociaux. <i>Patrick Steyaert</i>	61
La brebis mourerous. Race rustique et gestion environnementale des espaces naturels pâturés. <i>Jean Debayle</i>	69
LA RUSTICITÉ, UNE QUALITÉ IDENTITAIRE : DES RACES, DES ÉLEVEURS, DES TERRITOIRES	
Diversité et dimension territoriale des dispositifs de gestion des races locales à petits effectifs. <i>Anne Lauvie</i>	77
Choix génétiques autour de la relance de trois races ovines rustiques en Languedoc-Roussillon. <i>Hubert Germain, Martine Fiolet, Catherine Binot</i>	83
HOMMES ET ANIMAUX, UNE HISTOIRE ENCHEVÊTRÉE	
Attachement homme-animal : manières de connaître ou manières d'aimer? <i>Vinciane Despret</i>	95
CONCLUSION	
La rusticité au rendez-vous. <i>Bernard Hubert</i>	105
ANNEXES	
Liste des participants.....	110
Coordonnées des contributeurs	113
L'Association Française de Pastoralisme	114
Agropolis International	115

La rusticité, une qualité identitaire :

des races,
des éleveurs,
des territoires

Choix génétiques autour de la relance de trois races ovines rustiques en Languedoc-Roussillon

Hubert Germain

Martine Fiolet

Catherine Binot

EN 1993, UNE POIGNÉE de bergers du sud Massif Central lançait un cri d'alarme : trois races ovines traditionnelles, adaptées de très longue date à leurs terroirs difficiles, risquaient de disparaître. Vivement encouragés par le tout jeune parc naturel régional des Grands Causses, ils décident alors de monter un programme de sauvegarde et se fixent pour premier objectif (ambitieux à l'époque) de remonter les effectifs à « deux mille brebis par race pour l'an deux mille ». Pari atteint, et maintenant dépassé : non seulement par les chiffres, mais aussi dans la qualité et l'homogénéité retrouvées des troupeaux. La diversité des souches, des « familles » d'origine, a elle aussi été préservée. Plus de cinquante éleveurs sont maintenant impliqués dans l'action, devenue un véritable programme de relance.



TROIS RACES À SAUVEGARDER DES ÉLEVEURS QUI S'ORGANISENT

La caussenarde des garrigues

7 éleveurs, 1 600 brebis

Trois éléments se sont conjugués pour anéantir la population de caussenardes des garrigues : le déclin général de la transhumance vers la Lozère (Aubrac, Margeride et Mercoire sont abandonnés dès les années 1960) ; la prévalence généralisée de la brucellose ; et le discredit jeté par les acheteurs sur l'agneau « bourru », réputé impossible à engraisser. Une tentative de relance en 1981 a fait long feu et les éleveurs les plus dynamiques se tournent alors vers la brebis tarasconnaise, que leur proposent les deux négociants du secteur. Les autres troupeaux se panachent un peu au hasard de Lacaune ou de blanche du Massif Central.

La raïole

13 éleveurs, 2 000 brebis

La petite population identifiée oralement comme raïole est décrite et analysée par deux élèves ingénieurs, Dedieu

Hubert Germain

est vétérinaire et formateur

Martine Fiolet

est éleveuse et administratrice de l'Association des éleveurs de brebis de races raïole, rouge du Roussillon, caussenarde des garrigues.

Catherine Binot

est éleveuse et présidente du syndicat de la race raïole

Brebis et agneau caussenards des garrigues

Bélier raïol



et Gillet, vers 1980. Le premier, devenu responsable administratif et technique, met alors en place le syndicat des éleveurs de la race raïole (une douzaine initialement). Il sollicite et obtient notamment des aides du parc national des Cévennes pour enclencher un programme technique.

Malheureusement, il quitte le poste avant qu'une véritable action collective, et notamment la création d'un centre de béliers, ait pu voir le jour durablement.

Un seul élevage « fondateur » est reconnu comme pouvant fournir des mâles, mais avec un fort taux de consanguinité, et une épidémie de brucellose va fortement décimer et discréditer ce premier noyau. Il est alors très difficile de se procurer un bélier raïol, d'autant plus que la race est largement brocardée pour ses agneaux qui « *ne ressemblent à rien* »...

La rouge du Roussillon

35 éleveurs, 4 000 brebis

Si la dite « barbarine » garde une image flatteuse dans la mémoire des éleveurs, il n'en reste paradoxalement aucune, si ce n'est dans quatre microtroupeaux issus de tentatives de conservation « militantes » menées sans grands moyens ni réelles compétences, et présentant une consanguinité très avancée (tares visibles, semence dégradée, dis-

parition des qualités maternelles...). En revanche, tous les éleveurs de la zone, largement sous influence Lacaune depuis longtemps, aiment garder les agnelles de couleur qui leur rappellent l'ancienne barbarine; et ce sont les transhumants andorrans, dont plusieurs sont devenus sédentaires dans l'arrière-pays viticole (Minervois, Pardailhan), qui se sont le plus attachés à retrouver des individus colorés...

Historiquement, la race n'a jamais été structurée, ni suivie techniquement: on ne dispose que de rares descriptions des années 1960, et des témoignages d'anciens, dont les visions ne s'accordent pas toujours!

S'organiser au travers de l'Association des éleveurs de brebis de races raïole, rouge du Roussillon, caussenarde des garrigues

Au terme d'une enquête de terrain financée par le futur parc naturel régional des Grands Causses (1993), et avec l'aval de la profession régionale, une association fédérant les trois races est créée le 22 mars 1994. Son premier travail est de faire reconnaître les trois entités au niveau national (CNAG, Commission nationale d'amélioration



Brebis rouge du Roussillon

génétique), d'opérer un recensement de départ et d'organiser un centre de jeunes mâles.

Le démarrage des mesures agri-environnementales « races menacées » et un appui sur trois ans du parc national des Cévennes à l'élevage des agnelles viendront conforter le projet. Une première mesure d'urgence est la cryoconservation, par les services d'Ovi-Test, d'une quarantaine de béliers représentant l'ensemble des origines identifiées (1995-1998); tandis que quelques inséminations permettent d'amorcer une diffusion, qui deviendra réelle autour de l'an 2000.

Partie avec 25 éleveurs pour 2 500 brebis inscrites – dont la plupart ne le seraient plus actuellement... –, l'asso-

ciation fédère actuellement une cinquantaine de troupeaux, pour 8 000 brebis environ. Caussearde des garrigues et raïole, toujours liées aux systèmes transhumants, se maintiennent autour de 2 000 brebis chacune, tandis que la rouge du Roussillon, perçue comme plus « polyvalente », atteint les 4 000 têtes.

En 2008, l'association devient une section de l'Upa Lacaune. Entre 1995 et 2010, elle a diffusé 800 béliers, dont 400 rouges du Roussillon.

DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE : LE CHOIX DES « BONS PRINCIPES » DE REPRODUCTION

Les principes en vigueur

Depuis les années soixante, des programmes de conservation de races ovines menacées ont émergé, d'abord dans le bassin parisien : ils concernent le mérinos de Rambouillet, le berrichon de l'Indre, le solignot... Le schéma alors en vigueur, dit « de l'horloge » (fig. 1) régit les échanges de béliers selon un plan préétabli : chaque groupe éleveur ne peut acheter ses mâles que dans le troupeau « amont » déterminé par la rotation de l'horloge, et n'en fournit à son tour qu'à un seul troupeau « aval » également prédéterminé.

Ce schéma peut fonctionner techniquement, mais il ne laisse aucune liberté de choix aux éleveurs, et ce dans un domaine où les considéra-

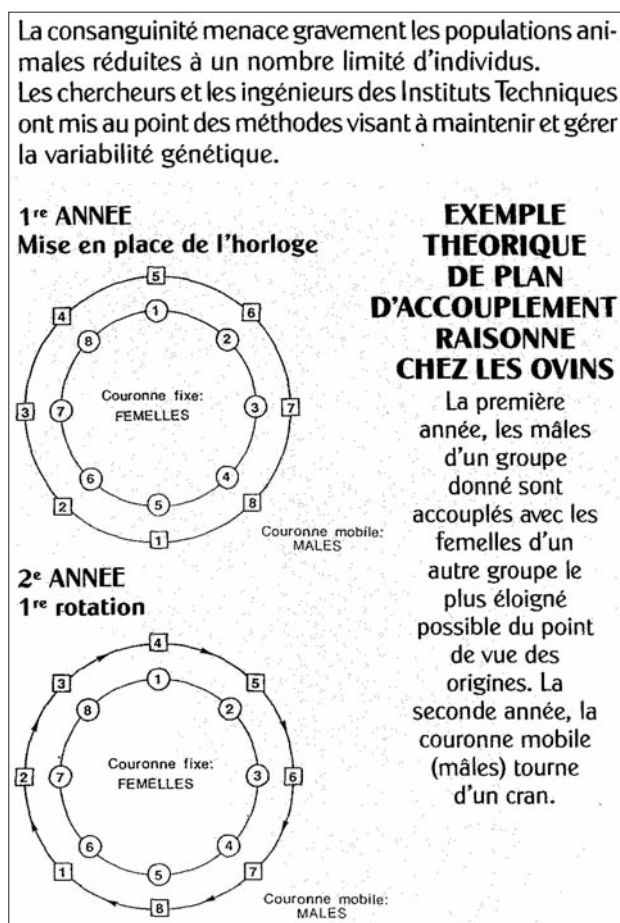


Figure 1 : Schéma dit de « l'horloge »

tions humaines, extratechniques, jouent d'ordinaire un grand rôle : on aime choisir son bélier, et on souhaite toujours qu'il soit né dans un troupeau dont on apprécie personnellement le propriétaire... D'ailleurs, pour le berger d'un troupeau important, comme il en existe surtout chez les caussenardes des garrigues, la meilleure des origines sera toujours... son propre troupeau ! Il est donc à craindre que les éleveurs ne jouent pas réellement le jeu, soit en refusant d'acheter les mâles nés d'un autre éleveur, soit en les laissant par la suite sur le banc de touche...

Un autre paramètre technique important du schéma de l'horloge concerne le risque de consanguinité : il ne prend en compte ni la durée d'utilisation du bélier (nombre de campagnes de reproduction), ni la taille des troupeaux. Or, intuitivement, il semble bien que le risque de consanguinité s'atténue lorsque cette dernière augmente...

En 1995, la publication par J. Vu Tien Khang et H. de Rochambeau (Inra Saga, Toulouse) d'un rapport pour l'Institut de l'élevage, intitulé « *Gestion de la variabilité génétique dans les petites populations d'animaux domestiques : principales recommandations* », va nous apporter un éclairage nouveau, plus adaptable à nos élevages et nos éleveurs locaux.

Les auteurs y proposent une « modélisation souple » de la variabilité génétique, prenant en compte non seulement le schéma d'accouplement mais aussi la démographie des troupeaux (taille, rythme des réformes et du renouvellement). Démarche qui les conduit à formaliser trois règles, simples à comprendre, dont chacune contribue à limiter le risque de dérive

génétique :

Les reproducteurs mâles et femelles doivent contribuer de manière équilibrée (ou plutôt la moins déséquilibrée possible) au renouvellement : ce qui nécessite une rotation très rapide des mâles. En effet, une « bonne » brebis, aura laissé sur sa fin de carrière au maximum cinq ou six filles, souvent deux ou trois (pour huit à dix agneaux élevés) ; alors qu'un bélier couvrant une cinquantaine de brebis par campagne, peut en laisser une trentaine... par an !

Les reproducteurs doivent être aussi nombreux que possible et il faut les renouveler rapidement. C'est le corollaire de la première règle : ce qui montre que vouloir utiliser au maximum quelques mâles dits « fondateurs », reconnus comme étalons et garants de la « pureté » de la race (voire congeler leur semence pour mieux les diffuser) ira finalement à l'inverse du but recherché... Or, c'est souvent le préalable défini spontanément dans une action de conservation.

Chaque élevage doit à la fois fournir et recevoir des reproducteurs mâles : on retrouve ici le principe de l'horloge ; mais les auteurs conviennent que « *ces schémas sont lourds à gérer et peu adaptés aux populations de plusieurs milliers de femelles. Le respect des règles 1 et 2 et la mise en œuvre d'une circulation des reproducteurs entre élevages assurent déjà une bonne efficacité à un plan de maintien de la variabilité génétique...* ». L'échange de mâles entre élevages reste donc essentiel, mais les règles de circulation pourraient en être assouplies, laissant une certaine marge de choix à l'éleveur.

La « règle des quatre béliers »...

Il restait à concrétiser ces pistes de réflexion pour les adapter au cas précis des éleveurs de l'Association. C'est-à-dire définir une ligne acceptable aussi bien dans un troupeau de cinquante que de cinq-cents brebis (nos deux extrêmes) et cela dans une conduite traditionnelle, où la lutte s'effectue en commun sans contrôle de paternité, et où les brebis n'agnèlent qu'à l'âge de deux ans (pas de complémentation alimentaire des agnelles).

Cette « règle des quatre béliers » (fig.2) naît d'un paradoxe apparent, car elle ne dépend pas de la taille des troupeaux. On se donne pour objectif que chaque troupeau devienne une « mosaïque » de dix paternités différentes au moins pour s'assurer d'une diversité génétique suffisante au sein du troupeau. En clair, lorsqu'un bélier quitte l'élevage, son contrat rempli, il nous laisse un « quota » de filles à hauteur de 10 % de l'effectif femelle. Ce contrat est en principe de deux ans, afin qu'il ne puisse pas saillir ses propres filles...

Soit un troupeau de deux-cents brebis : le berger y introduit en moyenne quatre béliers ; et chaque année, il garde 20 % d'agnelles, soit quarante. En admettant que les béliers saillissent le même nombre moyen de brebis (là, il y a un biais réel : on admet que les jeunes mâles, en présence de leurs aînés, font plutôt tapisserie...), chacun des quatre « titulaires » doit nous laisser une dizaine de filles par an ; donc une vingtaine au terme de ses deux CDD : pile l'objectif de départ.

Imaginons maintenant une troupe de deux-mille brebis, élevant donc quatre-cents agnelles. L'objectif des 10 % suppose que chaque mâle ne laisse pas plus de deux-cents filles, soit cent par an, ce qui suppose... quatre béliers ! On espère qu'ils seront un peu plus nombreux à faire le travail...

Et dans un mini-troupeau « conservatoire » de vingt brebis, la même exigence de 10 % supposerait, pour les quatre agnelles gardées chaque année, la présence active de... quatre béliers. Or, si l'on suppose que ce petit effectif n'utilise qu'un mâle et le garde deux ans, les huit filles ainsi produites représenteront 40 % du troupeau... Et sachant que les agnelles ont peu de chance d'avoir été triées dans un tel contexte, l'inceste n'arrangera rien !

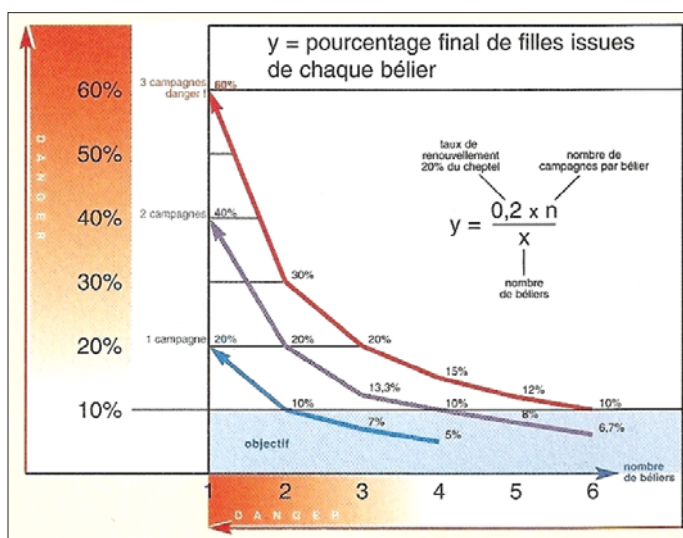


Figure 2: Schéma graphique de la « Règle des quatre béliers »

Au-delà du paradoxe, lorsque l'on modélise ainsi le risque de consanguinité (proportion de filles de chaque mâle) en fonction du nombre de béliers (donc, incidemment, de la taille du troupeau), on comprend mieux que ledit risque augmente de manière exponentielle, et non linéaire, dans les petites troupes ; et qu'il disparaît quasiment dans les grandes, même si le berger répugne aux achats à l'extérieur, ce que l'on observe parfois : soit par crainte de risques sanitaires, dans une région historiquement très touchée par la brucellose ; soit par orgueil d'éleveur ; la première raison pouvant servir d'alibi à la seconde, d'ailleurs.

... et la mise en pratique

Un centre de bélier

Les cinq premières campagnes (1995-1999) s'effectuent en navigation à vue : repérage de mâles jugés « conformes au type » dans tous les élevages recensés (en fait, une douzaine seulement en fourniront), cryocongélation des semences d'une quarantaine d'entre eux sur trois ans par la coopérative Ovi-Test, ce qui permettra au passage de réaliser des inséminations en semence fraîche dans dix troupeaux ; puis diffusion « à l'amiable » des meilleurs béliers (ou parfois des moins mauvais sujets...).

En 2000, le centre de jeunes mâles acquiert une consistance, avec une cinquantaine de ventes et la mise au point d'un règlement technique. La progression est lente jusqu'à la centaine de ventes réalisées en 2010 sur l'ensemble des trois sites (Hérault pour les causse-nards des garrigues, Gard pour les raïoles, Aveyron pour les rouges du Roussillon).

Le règlement porte essentiellement sur les mâles, avec un minimum de contraintes sur les brebis, conduites en rythme annuel, non accéléré ; lutte de la moitié du troupeau en race pure au minimum (dans les faits, personne ne croise) ; tenue du carnet d'agnelage et de l'inventaire troupeau ; mise à jour annuelle dans le registre national « Ovall » (ovins allaitants)... mais pas de contrôle de performances.

Tout mâle doit donc être passé par le centre, lequel est prioritaire à l'achat : chaque adhérent doit présenter ses meilleurs agneaux en vue du génotype « tremblante » et de l'achat éventuel. Lors des ventes, faites à prix fixe et incitatif (aligné en gros sur celui de l'Aïd-el-Kébir, la référence locale), il y a tirage au sort de l'ordre du choix, et non de l'animal ; le premier tour privilégie les apporteurs (pour le choix d'un animal), le second est ouvert à tous les adhérents, et les tours suivants également aux « extérieurs » intéressés. L'éleveur est bien sûr incité à diversifier les origines de ses achats, et à ne pas reprendre les siens. Une dérogation existe pourtant pour ces derniers, avec un quota d'un mâle sur quatre ; mais en pratique, un seul adhérent l'utilise, et sur un troupeau important...

Bélier jetable

Finalement, la seule contrainte forte, ou en tout cas ressentie comme telle par les adhérents, porte sur la carrière du bélier après l'achat. Elle est limitée à deux campagnes par élevage, et deux élevages adhérents par bélier. En outre, les propriétaires de troupeaux de moins de cent têtes sont fortement incités à changer de mâle tous les ans... C'est le point crucial et le plus difficile

à faire accepter car il faut se séparer du bélier au moment où il commence à être présentable! L'adage cévenol dit bien : « vieux bélier, jeune bouc ! », avec le sentiment profondément ancré qu'à trois ans et cent kilos notre étalon devient réellement efficace et va procréer de « beaux » agneaux. En fait, chaque berger a remarqué qu'un agneau de quatre mois peut lui remplir toute une série de mères, mais... « *c'est pas pareil!* », avec l'objection courante : « *quand je les lâche, je ne les vois même plus au milieu des brebis, ils font une tête de moins!* ».

Le principal souci de l'animateur, et la première source de conflits, touche à cette notion de « bélier jetable », ou du moins rapidement changeable, radicalement opposée à celle du « mâle d'élite », forcément améliorateur, fortement ancrée dans l'imaginaire général – et pas seulement celui des bergers! Or c'est à cette petite (ou pas si petite, finalement) révolution culturelle que nous conduisent forcément les principes de Vu Thien Khang et de Rochambeau.

Prix d'achat

Le prix d'achat du bélier est un autre élément décisif. L'expérience montre qu'un éleveur ayant mis une somme importante dans l'achat d'un bélier tendra automatiquement à le conserver le plus longtemps possible. Même si l'animal, après coup, lui semble ne pas être aussi beau ou ne pas donner des agneaux aussi jolis et nombreux que prévu, il tendra à le garder, ne serait-ce que par amour-propre.

Dans les races de montagne, un jeune bélier inscrit sorti de centre de sélection vers huit mois coûte environ 400 €. Dans de rares cas (Tarasconnais), la vente s'effectue aux enchères et

quelques individus dépassent les 1 000 €. Pour les races à petits effectifs, on est plutôt autour de 300 €. Notre association les a vendus par exemple 185 € en 2010 (prix fixe, aligné sur celui du marché musulman) et elle se singularise là encore. Au risque de « dévaloriser la génétique », diront certains? Mais quelle génétique? Pour celle de la performance, ils auront raison; sur celle de la diversité, nous ne le pensons pas.

ET LA RUSTICITÉ, DANS TOUT CELA?

Ces détails techniques pourront paraître fastidieux au pastoraliste habitué à de plus vastes horizons... Mais si nous insistons ainsi, c'est parce que la rusticité des animaux, condition d'une bonne gestion des milieux difficiles, nous paraît fortement liée au maintien de l'hétérosis, la « vigueur des hybrides » pour le généticien, donc à celui d'une part importante d'hétérozygotie dans la population. Cette hétérosis est communément associée au croisement, au métissage; mais elle peut (et doit!) aussi exister dans une population dite « de race pure », voire une race à petit effectif, pour peu que l'on s'y attache...

À l'inverse, de petites races de montagne, forcément rustiques au départ, mais confinées dans une vallée isolée par exemple, et conduites en consanguinité afin de conserver le « vrai » type originel (dont chaque berger a souvent une vision très personnelle), peuvent très bien perdre de leurs qualités d'élevage. On voit alors apparaître des malformations physiques, bégus ou grignards, mauvaises molaires, anus non percés, cous tordus, monorchides; une

perte de l'instinct maternel et de la débrouillardise du nouveau-né; des lignées sensibles aux mammites ou au prolapsus vaginal (un bon indicateur, à notre avis); des mâles peu ou plus du tout fertiles...

L'expérience de notre schéma sur les raïoles et rouges du Roussillon montre que tout cela peut disparaître heureusement très vite, dès la deuxième génération, avec une politique de brassage rapide — et cela même lorsque le choix de mâles était des plus réduits au départ.

Concilier race pure, petit effectif et hétérosis n'a donc rien d'impossible; à condition d'en faire le point central et l'objectif du schéma.

Les caractères productifs, prolificité et valeur laitière, ne sont donc pas travaillés en tant que tels, en l'absence de paternité et de contrôle de performance. Est-ce préjudiciable? Nous observons, globalement au sein de chaque race, un éventail de prolificité variant de 1,2 en conduite traditionnelle (garde et parcours, lutte de printemps) à 1,5 (raïole) ou 1,7 (caussenarde et rouge) dans les conditions « de luxe » qu'offre une lutte d'automne sur prés et en plein air intégral... mais sans concentrés ni « flushing » au demeurant. La prolificité devient alors une parfaite variable d'adaptation au système.

La valeur laitière peut être travaillée de manière implicite, en repérant les futurs mâles et femelles dès l'âge de trois mois, à un stade où le lait de la mère a été déterminant et où la croissance compensatrice n'est pas encore intervenue. Certes, c'est moins rapide qu'une indexation...

Le programme « tremblante », mesure nationale, constitue le seul cri-

tère pris en compte individuellement. La première étape — suppression des homozygotes sensibles, qui formaient 40 % de notre pool de mâles en 2001 — a été franchie rapidement, dans un contexte d'inquiétude face à l'hypothèse ESB, et a constitué un préjudice notable. Depuis, après une phase de quelques années où les mâles hétérozygotes prédominaient largement, la proportion d'homozygotes résistants diffusés s'établit entre 50 et 75 % selon les races. Ces derniers sont conseillés fortement aux éleveurs « sortant » encore un certain taux d'animaux sensibles, tandis que les autres panachent résistants et intermédiaires. Nous portons un regard positif sur le programme national (seule alternative aux abattages de masse) et sommes heureux d'avoir pu y participer, mais ne nous inscrirons pas dans une politique du « tout ARR ».

POUR CONCLURE...

Cette expérience sur trois petites populations, dont deux en situation de consanguinité au départ, nous a appris que la biodiversité et la variabilité génétique peuvent être restaurées, et cela assez rapidement. La remontée du taux global d'hétérozygotie permet de retrouver les qualités d'adaptation et de vitalité qui, pour nous, forment la base du concept de « rusticité »; ou du moins l'une de ses bases!

Cela dit, elle a supposé une sérieuse remise en question du statut du mâle reproducteur. Ce dernier a dû descendre de son piédestal d'étalon et de patriarche, pour se fondre dans une mêlée échangiste beaucoup plus anonyme et devenir un modeste ejaculateur précaire: la diversité était à ce prix!

Il est d'ailleurs amusant de constater que cette mutation a été aussi délicate à faire admettre aux néoruraux férus d'alternatives qu'aux bergers traditionnels : certains schémas de pensée seraient donc plus universels qu'on ne le pense. En revanche, les adhérentes féminines, peu nombreuses mais bien présentes, ont présenté beaucoup moins de réserves...

Il resterait, peut-être, à élargir la réflexion à l'ensemble des races rustiques, utilisatrices de grands espaces. Certes, leurs populations importantes leur permettent d'échapper largement à la consanguinité. Mais l'introduction en leur sein de critères de productivité pure (prolificité et valeur laitière pour les ovins allaitants) a parfois pu les amener vers des modèles plus productifs, plus exigeants aussi en ressources, les

orienter vers des systèmes où la période « bergerie » devient importante, supportant stocks importants et achats de concentrés : systèmes économiquement tendus, où la mortalité « agneaux » frôle parfois les 20 %, où les frais vétérinaires peuvent s'envoler à l'occasion d'un mauvais hivernage...

Le Collectif des races de massif (Coram), qui fédère l'ensemble des races rustiques, communique avec insistance sur le lien au terroir, et souhaite que toutes les races locales puissent désormais émarger aux mesures agri-environnementales au titre de la biodiversité. Fort bien, mais n'y aura-t-il pas un choix à faire entre génétique de performance et variabilité, notamment dans une démarche de reconquête des milieux difficiles ?

Sans que l'on puisse signer nominativement chacune, les photos de cet article sont de Bruno Berthemey, Hubert Germain, Lucie Michot et Jean Trifault. Merci au PNR des Grands Causses qui nous a autorisés à les reproduire.



Agneau raïol

La rusticité

Les systèmes d'élevages pastoraux, dont une large partie de la ressource fourragère provient du pâturage d'espaces naturels, s'appuient essentiellement sur des races dites « rustiques », communément présentées comme des races animales capables de s'adapter à des conditions d'élevage comportant de multiples contraintes (climat, altitude, accès à la ressource, offre fourragère aléatoire, etc.).

- Cette capacité d'adaptation attribuée aux races rustiques est-elle simplement liée à leur patrimoine génétique? Ou bien est-elle acquise par la pratique en s'appuyant sur une certaine plasticité vis-à-vis du milieu? Ou encore est-elle transmise par l'éducation des animaux (mère-petit ou éleveur-troupeau)?
- Pourquoi et comment ces races rustiques sont-elles toujours au cœur de projets individuels ou collectifs? Quelles dynamiques peuvent naître à partir de projets d'éleveurs – associés à d'autres acteurs de la recherche-développement – pour s'adapter sans cesse aux nouveaux enjeux agricoles et sociétaux? La rusticité n'apparaît-elle donc pas comme l'expression d'une capacité d'adaptation à des situations inédites, voire improbables, bref au changement?
- Et derrière les actions de maintien ou de relance de races locales, n'y a-t-il pas un besoin fort d'identification d'êtres humains à leur territoire?
- Dans tous les cas, cette réflexion sur la rusticité nous ramène inévitablement à la dimension tout affective du lien fondamental entre les animaux et les hommes.

C'était là l'objet du séminaire annuel 2010 de l'Association Française de Pastoralisme, que de croiser les regards sur ce thème complexe. La multiplicité des réponses (parfois contradictoires) que génère le souhait d'objectiver la rusticité amène finalement à la considérer davantage comme une notion subjective, comme un choix, une projection, une intention sur l'objet, de la part de celui qui l'énonce, faisant de cet objet un sujet capable d'exprimer sa rusticité...



Séminaire AFP 2010

en partenariat avec:



juillet 2011
20 euros